

Guide de Soutenance Ecole Doctorale de Santé Publique

Le processus de soutenance est long. Nous vous recommandons de le démarrer très en amont de la période de soutenance envisagée.

1. Le calendrier

• **5 à 6 mois avant la date de soutenance projetée**

Le doctorant prend contact avec l'EDSP en envoyant par mail le formulaire de "demande de soutenance_2024". Ce document permet de préciser l'avancement des travaux (travaux réalisés, manuscrit, articles publiés), la période de soutenance souhaitée et de proposer un jury de soutenance (voir **2. La composition du jury**).

L'accord préalable de la direction de l'EDSP sur ces différents points est indispensable avant toute démarche auprès des rapporteurs ou examinateurs envisagés.

Après avoir obtenu l'accord de la direction de l'EDSP sur la composition du jury et la soutenance, une date de soutenance doit être réservée par le doctorant en concertation avec tous les membres du jury. Cette date sera transmise à l'EDSP dès que possible afin de fixer le rétro-planning.

• **2,5 mois avant la date de soutenance**

Le doctorant envoie une version quasi définitive de son mémoire de thèse (voir **3. Rédaction du manuscrit**) à la direction de l'EDSP afin qu'elle le valide et donne l'autorisation d'envoi aux rapporteurs.

C'est également à ce moment que la déclaration du jury doit se faire dans l'espace ADUM du candidat. Ce jury doit être validé par la direction de thèse, la direction de l'EDSP puis recevoir l'accord de la présidence de l'Université d'inscription du doctorant (Paris-Saclay ou Paris-Est Créteil).

• **2 mois avant la date de soutenance**

Le doctorant réalise le premier dépôt légal de son mémoire de thèse sur ADUM (fichier PDF). Il se charge ensuite de l'envoyer aux rapporteurs en version électronique (PDF) ou imprimée selon les préférences des rapporteurs. Les rapporteurs seront également notifiés via ADUM de la date à laquelle ils devront remettre leur rapport. Chaque rapport doit comporter explicitement la mention « Avis favorable », « Avis réservé » ou « Avis défavorable » et être signé par le rapporteur.

• **1 mois avant la date de soutenance**

Les rapporteurs déposent leur rapport sur la plateforme ADUM selon le lien qui leur aura été indiqué dans le mail de désignation. Au vu des rapports, la direction de thèse et la direction de l'EDSP mentionnent leur avis sur la demande d'autorisation de soutenance et le transmettent à l'Université d'inscription du doctorant pour décision finale.

Le doctorant peut alors transmettre son manuscrit (version identique à celle envoyée aux rapporteurs) aux autres membres du jury. Il se charge de réserver (ou de confirmer la réservation) une salle de soutenance.

Dans le cas d'une soutenance hors des locaux de l'université, le doctorant complète et envoie à l'EDSP la « demande d'autorisation de soutenance hors des locaux » qui lui sera renvoyée signée au moment de l'autorisation de soutenance.

En cas de soutenance en mode hybride, le doctorant se charge de désigner un garant technique. Il complète et transmet à l'EDSP la fiche du garant technique quelques jours avant la soutenance.

2. La composition du jury

Le jury de soutenance est désigné par le chef d'établissement sur proposition de la direction de l'EDSP.

Il comprend entre 4 et 8 membres avec voix délibérative, tous titulaires d'un doctorat en rapport avec la discipline, dont 50% au moins doivent être des Professeurs des Universités (ou équivalent rang A) et 50% au moins doivent être extérieurs à l'établissement et à l'EDSP. Une attention est portée également sur l'équilibre Homme / Femme.

Les membres du Comité de Suivi Individuel (CSI) peuvent faire partie du jury en tant qu'examineurs, ils ne peuvent pas être rapporteurs.

Pour les doctorants de l'Université Paris-Saclay, la direction de thèse n'est pas comptabilisée dans le jury avec voix délibérative.

Pour les doctorants de l'Université Paris-Est Créteil, la direction de thèse est comptabilisée dans le jury avec voix délibérative.

• **Les rapporteurs**

Les travaux du candidat sont examinés par au moins 2 rapporteurs habilités à diriger des recherches, extérieurs à l'établissement universitaire d'inscription du doctorant et à l'ED. Les 2 rapporteurs sont désignés par le Chef d'établissement sur proposition de la direction de l'EDSP, après avis du directeur de thèse.

Les rapporteurs peuvent appartenir à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers.

• **Le président du jury**

Le président du jury est obligatoirement professeur des universités (ou équivalent rang A). Il peut appartenir à l'établissement d'inscription du doctorant et/ou être affilié à l'EDSP.

Dans le cas d'une soutenance en mode hybride, il est impératif que le président du jury soit présent physiquement.

3. Le manuscrit

Le manuscrit peut être rédigé en français ou en anglais. Dans ce dernier cas, il est requis d'ajouter un résumé substantiel de 5 à 10 pages en français, en plus des résumés courts.

Le volume global attendu est de 120 pages au minimum, non compris la bibliographie et les annexes. La thèse peut comporter, en annexe exclusivement, une copie des articles scientifiques qui sont issus des travaux présentés dans le corps du texte. Une page en début de mémoire doit mentionner explicitement la liste des productions scientifiques : articles scientifiques soumis pour publication, acceptés sous réserve de révision et définitivement acceptés, ainsi que communications dans des colloques scientifiques, ouvrages et chapitres d'ouvrages...

La structuration générale du mémoire de thèse attendu à l'EDSP reprend la structure classique en Introduction, Matériel et Méthodes, Résultats, et Discussion (IMMRED). La rédaction doit faire apparaître clairement la problématique scientifique et la démarche de recherche suivie pendant le doctorat. Ainsi, l'EDSP souhaite que le doctorant puisse valoriser dans son mémoire de thèse les questionnements, les essais éventuellement non concluants, les choix réalisés, etc. qui occupent souvent une grande part du temps d'une thèse. Nous considérons que la retranscription de cette démarche a tout autant une valeur scientifique que le produit final, à savoir les publications. Les contraintes de mots dans les publications laissent peu de place pour décrire la démarche et imposent d'aller directement aux résultats finaux. De plus, les publications résultent généralement d'un travail plus collectif, issu d'une concertation entre auteurs. Enfin, lors de la rédaction du manuscrit, tous les travaux de thèse ne sont pas nécessairement aboutis comme le serait un article à soumettre.

Lorsqu'une thèse est constituée de plusieurs travaux portant sur une même problématique générale, rapportés dans des chapitres successifs, la structure IMMRED pourra être adoptée à l'intérieur de ces chapitres. Dans ce cas, les éléments généraux de la démarche de recherche faisant l'objet de la thèse seront également présentés dans des parties "Introduction", "Matériel et méthodes" et "Discussion" générales. Par exemple, si les travaux de thèse s'appuient sur les données d'une même enquête épidémiologique, il conviendra de décrire cette enquête et les données dans un chapitre dédié de façon à apporter des informations plus complètes que dans un article scientifique où cette description est limitée à une dizaine de lignes. Il est souhaitable également que le mémoire de thèse soit compréhensible sans besoin de lire d'autres articles (protocoles d'étude, travaux antérieurs dont la thèse serait une extension, méthodologie innovante, etc.). Les méthodes d'analyse utilisées peuvent être décrites de façon moins succincte que dans un article scientifique, ce qui permet aux membres du jury d'apprécier les qualités pédagogiques du doctorant.

La couverture du manuscrit doit être conforme à celle imposée par l'établissement universitaire d'inscription du doctorant. Le manuscrit doit aussi comporter des résumés courts en français et en anglais.

4. La soutenance

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre tout à fait exceptionnel par le chef d'établissement universitaire si le sujet de la thèse ou des travaux présentent un caractère confidentiel justifié.

La soutenance proprement dite comporte un exposé oral du candidat de 40 à 45 minutes au maximum suivi de l'exposé des avis des membres du jury sur le travail présenté et de leurs questions.

L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury. Pour conférer le grade de docteur, le jury porte un jugement sur les travaux du candidat, sur son aptitude à les situer dans leur contexte scientifique et sur ses qualités générales d'exposition lors de la soutenance. A l'issue de la délibération et dans le cas où le jury prononce l'obtention du grade de docteur, le candidat est invité à prononcer le serment d'intégrité scientifique dans sa version française ou anglaise :

« En présence de mes pairs.

« Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [spécialité du doctorat], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats. »

« In the presence of my peers.

With the completion of my doctorate in [research field], in my quest for knowledge, I have carried out demanding research, demonstrated intellectual rigour, ethical reflection, and respect for the principles of research integrity. As I pursue my professional career, whatever my chosen field, I pledge, to the greatest of my ability, to continue to maintain integrity in my relationship to knowledge, in my methods and in my results. »

Le président du jury établit un rapport de soutenance, contresigné par l'ensemble des membres du jury avec voix délibérative. En cas de soutenance en mode hybride, le président devra avoir reçu préalablement les procurations signées des membres du jury qui assistent à la soutenance en visio-conférence. Le président du jury remet alors tous les documents de soutenance signés, y compris les procurations le cas échéant, au directeur de thèse qui en dépose une version électronique dans son espace ADUM et se charge de l'envoyer à l'établissement d'inscription du doctorant.

5. Le diplôme

A l'issue de la soutenance, le doctorant reçoit son attestation de soutenance de la part de l'EDSP.

Il réalise son deuxième dépôt légal auprès de la bibliothèque universitaire qui le valide. A l'issue de la validation, une attestation de réussite est générée dans l'espace ADUM du candidat.